



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

snpes.berry@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

**DECLARATION LIMINAIRE
CSA FORMATION SPECIALISEE
TOURAINNE BERRY
09 novembre 2023**

« La liberté, c'est le droit
de pouvoir dire aux gens ce
qu'ils n'ont pas envie
d'entendre »

G. ORWELL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail,

La loi de transformation de la fonction publique a pour le moins modifié les instances de dialogue social, et notamment celles qui traitent les questions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ainsi, fin des CHS-CT et début des CSA formation spécialisée. Quel drôle de sigle et de nom créés par le techno-langage cher à la macronie.

Nous entrons ainsi dans une nouvelle ère du dialogue social avec ce CSA-formation spécialisée qui acte la suppression des CHS-CT qui englobaient les différents services du ministère de la justice sur un territoire. Désormais la PJJ va aborder ces questions et « laver son linge sale » en famille. Le format intra-PJJ nous inquiète quant à un éventuel huis-clos des informations relayées alors que les échanges entre administrations permettaient une ouverture des regards et un échange de pratiques. Nous osons espérer que la PJJ ne profitera pas pour mettre la poussière sous le tapis comme nous le déplorons trop souvent lorsque nous alertons sur ces questions lors des audiences. Bien souvent l'administration nous rétorque que nous exagérons et botte en touche.

Vous nous conviez à un premier CSA-SST dans un contexte social et économique pour le moins tendu. Outre la réforme des retraites, particulièrement injuste pour les femmes, que le gouvernement a imposé via le 49-3, les salariés doivent faire face à une hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Les réponses apportées par le gouvernement et par notre administration ne nous semblent pas à la hauteur tant ils restent focalisés sur leurs sacro-saints dogmes :

- Refus d'un réindexation du point d'indice sur le taux d'inflation
- Maintien des primes inégalitaires avec exclusion de certains corps (cf. CTI pour les adjointes administratives, avec management au mérite (cf. CIA) ou avec inéquité de traitement entre les agents (cf. NBI)

Ce CSA est prioritairement axé sur les conditions de travail des agents. Parlons-en de la qualité de vie au travail, la fameuse QVT dont se targue un peu trop à notre goût la PJJ, qui n'est pas qu'un sigle et doit être une priorité concrète. Qu'est-ce à dire ?

Pour le SNPES-PJJ/FSU, les questions de Santé Sécurité au Travail, mieux connues sous le sigle SST, sont impératives car un agent sécurisé est un professionnel sécurisant pour les jeunes et les familles que nous accompagnons au quotidien. Cela implique d'avoir une vision globale des politiques publiques et de leur mise en place sur le terrain et de mettre les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers, pédagogiques, organisationnels...).

Osons aborder le stress toujours plus élevé des collègues confrontés, outre à la dénaturation de leurs missions suite aux nombreuses réformes dont la dernière en date avec le CJPM, à la politique du chiffre, à la multiplication des logiciels qui déshumanisent les relations et contraignent les agents à passer un temps fou devant leurs écrans au détriment de leur cœur de métier, à un management qui peut ici ou là malmenager les agents et les collectifs de travail...

C'est un travail d'autant plus nécessaire que nous constatons les difficultés qui sont celles du médico-social en général et de la PJJ en particulier pour recruter des personnels et surtout pour les garder.

Oui, Monsieur le Président, nous avons des attentes quant à cette nouvelle instance et osons espérer qu'elle ne sera pas qu'une simple chambre d'enregistrement, qu'elle aborde la réalité des terrains et qu'elle puisse être force de proposition pour améliorer le quotidien des agents.

Mais, Monsieur le Président, cela commence déjà par le respect des représentants des personnels qui ne sont pas de permanents syndicaux et ont besoin d'un temps suffisant pour travailler sur les documents des CSA. Vous avez dû reporter ce premier CSA car l'ensemble des organisations syndicales représentatives (SNPES-PJJ/FSU, CGT ET CFDT) vous a fait part de son mécontentement suite à l'envoi de documents à peine deux jours avant la tenue du CSA.

Aussi nous vous demandons d'en tenir compte et d'adresser les documents dans des délais raisonnables et en fonction de leur quantité.

Les documents doivent parvenir en temps et en heures et ne doivent pas être faits et rendus à la va-vite juste avant le CSA (cf. DUERP)...



« Si tu es neutre en situation d'injustice, c'est que tu as choisi le côté de l'opresseur »

D. TUTU